

Commune de VARENNES-LES-MACON  
SAONE-ET-LOIRE

## **ARRÊTÉ**

### **Arrêté de circulation - EUROVIA - Route du sud (Anciennement RD906)**

Le Maire de la Commune de Varennes les Mâcon ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 (pouvoir de police générale du maire) et L116-1 (police de la circulation) ;

**Vu** le Code de la route et notamment ses articles R411-1 à R411-19 (signalisation et alternats) ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8ème partie) ;

**Vu** la demande en date du 27 mars 2026 formulée par Monsieur CLAIR Nicolas pour l'entreprise EUROVIA BFC - Chalon Sur Saône.

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 : NATURE DE LA RESTRICTION**

La circulation sera interdite de 20h00 à 6h00 au droit du chantier de réfection de chaussée. Le stationnement sera également interdit sur l'emprise et aux abords immédiats de la zone de travaux.

#### **Article 2 : PERIODE D'APPLICATION**

La présente réglementation sera applicable du 29 avril 2026 au 8 mai 2026 inclus, selon les nécessités du chantier, pour une durée de 10 jours calendaires.

#### **Article 3 : SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux, sous sa responsabilité. Un itinéraire de déviation sera assuré conformément au plan joint en pièce annexe à la demande.

#### **Article 4 : EXECUTION**

Le bénéficiaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et du personnel intervenant. Les prescriptions du présent arrêté seront exécutées sous la responsabilité de l'entreprise intervenante.

Les services compétents sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture
- La société EUROVIA BFC
- Les services de gendarmerie

Date de transmission de l'acte: 13/04/2026

Date de reception de l'AR: 14/04/2026

071-217105568-AR\_2026\_029-AR

**Article 5 : PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Varennes-Lès-Mâcon, le vendredi 03 avril 2026

Le Maire  
Monsieur René-Pierre DANIEL

Pour extrait certifié conforme

